

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7B3, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

| Title - Sujet | | | | |
|--|-------------------------|--------|----|-------------------------------------|
| Divers moteurs | | | | |
| Solicitation No N° de l'invitat | ion | Date | | |
| W8486-151458/A | | 2014- | 07 | -15 |
| Client Reference No N° de ré W8486-151458 | férence du client | | | |
| GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HN-323-65378 | férence de SEAG | | | |
| File No N° de dossier | CCC No./N° CCC - FMS | No./N° | VI | ИE |
| hn323.W8486-151458 | | | | |
| Solicitation Closes | - L'invitation pre | nd fi | n | Time Zone Fuseau horaire |
| at - à 02:00 PM on - le 2014-08-25 | | | | Eastern Daylight Saving Time EDT |
| F.O.B F.A.B. | | | | |
| Plant-Usine: Destination | : ✓ Other-Autre: | | | |
| Address Enquiries to: - Adress Dubeau, Stéphane | ser toutes questions à: | - 1 | | yer ld - ld de l'acheteur 323 |
| Telephone No N° de téléphor | ne | | | - N° de FAX |
| (819) 956-1533 () | | (819) | 95 | 3-4944 |
| 1 | • | | | |
| | | | | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
|---|---------------------------------------|
| See Herein | |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de | e l'entrepreneur |
| Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign (type or print) | on behalf of Vendor/Firm |
| Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caracté | |
| Signature | Date |



| Govern | |
|--------|------|
| s and | |
| : Work | g |
| Public | Cana |
| 7 | } |

| Destination Code - Code destinataire | Destination Address - Adresse de la destination | Invoice Code - Code burcomptable | Invoice Address - Adresse de facturation |
|---|--|-------------------------------------|---|
| W2481 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE | W2481 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE |
| * | 7 CF SUPPLY DEPOT | | 7 CF SUPPLY DEPOT |
| | RECEIPTS & ISSUES SECTION | | STN FORCES P.O.BOX 10500 |
| | EDMONTON | | EDMONTON |
| | Alberta | | Alberta |
| | T5J4J5 | | T5J4J5 |
| | Canada | | Canada |
| WB941 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE | W1941 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE |
| | 25 CFSD MONTREAL | | C.P. 4000 SUCC K |
| | 6363 RUE NOTRE DAME ST E. | | 25 DAFC / MAGASIN |
| | MONTREAL | | MONTREAL |
| | Quebec | | Quebec |
| | H1N 3V9 | | H1N3R9 |
| | Canada | | Canada |

| | | Dest. | lnv. | | | Unit Price/ | Unit Price/Prix unitaire | | |
|---------|-----------------------------------|-------|-------|------|----------|-------------|--------------------------|----------------|--------------|
| Item | | Code | Code | Qty. | U. of I. | | FOB/FAM | Delivery Req. | Del. Offered |
| Article | Description | Dest. | Fact. | Qte | U. de D. | Destination | Plant/Usine | Livraison Req. | Liv. offerte |
| 1 | NSN - NNO: 6105-00-512-9225 | WB941 | W1941 | 100 | Each | \$ | XXXXXXXXXX | See Herein | |
| | MOTOR, DIRECT CURRENT | | | 3 | | | | | |
| | Moteur à courant continu | | | | | | | | |
| | code OTAN des fabricants (COF): | | | | | | | | |
| | 92878 | | | | | | | | |
| | no. de pièçe: 12342810 ou produit | | | | | | | | |
| | équivalent | | | | | | | | |
| | • | | | | | | | | |
| | On demande au soumissionnaire | | | | | | | | |
| | d'indiquer ci-dessous le | | | | | | | | |
| | manufacturier et la pièce | | , | | | | | | |
| | proposé. | | | | | | | | |
| | • | | | | | | | | |
| | Numéro de pièce proposée: | | | • | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | • | | • | | | | | | |
| | Manufacturier proposé: | | • | | • | | | | |
| | | | | | | | | | |

| 40 | | Dest. | Inv. | š | - | Unit Price FOE | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM | | 70000 |
|---------|-----------------------------------|-------|-------|-----|----------|-------------------|-------------------------------------|----------------|--------------|
| Article | Description | Dest. | Fact. | Q. | U. de D. | Destination | Plant/Usine | Livraison Req. | Liv. offerte |
| 2 | NSN - NNO: 6105-00-512-9225 | WB941 | W1941 | 0 | Each | € | XXXXXXXXXX | See Herein | |
| | MOTOR, DIRECT CURRENT | W2481 | W2481 | 100 | Each | \$ | XXXXXXXXXX | See Herein | |
| | Moteur à courant continu | Total | | 100 | Each | € | XXXXXXXXX | | |
| | code OTAN des fabricants (COF): | | | | | | | | |
| | 92878 | | | | | | | | |
| | no. de pièçe: 12342810 ou produit | | | • | | | | | |
| | équivalent | | | | | | | | |
| | • | | | | | | | | |
| | On demande au soumissionnaire | | | | | | | | |
| | d'indiquer ci-dessous le | | | • | | | | | |
| | manufacturier et la pièce | | | | | | | | |
| | proposé. | | | | | | | | |
| | • | | | | | | | | |
| | Numéro de pièce proposée: | | | • | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | • | | | | | | | | |
| | Manufacturier proposé: | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

| Gove | |
|--------|-------|
| and | |
| Works | • |
| Public | Canad |
| ł | } |

| | | Dest. | lnv. | | | Unit Price | Unit Price/Prix unitaire | | |
|---------|------------------------------------|-------|-------|-------|----------|-------------|--------------------------|----------------|--------------|
| Item | | Code | Code | Qty. | U. of I. | | FOB/FAM | Delivery Req. | Del. Offered |
| Article | Description | Dest. | Tact. | o Cte | U. de D. | Destination | Plant/Usine | Livraison Req. | Liv. offerte |
| æ | NSN - NNO: 2540-00-391-4322 | WB941 | W1941 | 100 | Each | \$ | XXXXXXXXXX | See Herein | |
| | MOTOR, WINDSHIELD WIPER, PNEUMATIC | W2481 | W2481 | 0 | Each | €9 | XXXXXXXXXX | See Herein | |
| | Moteur à air comprimé | Total | | 100 | Each | €9 | XXXXXXXXXX | | |
| | code OTAN des fabricants (COF): | | | | | | | | |
| | 19207 | | | | | | | | |
| | no. de pièçe: 7539696 ou produit | | | • | | | | | |
| | équivalent | | | | | | | | |
| | • | | | | | | | | |
| | On demande au soumissionnaire | | | | | | | | |
| | d'indiquer ci-dessous le | | | • | | | | | |
| | manufacturier et la pièce | | | • | | | | | |
| | proposé. | | | | | | | | |
| | • | | | | | | | | |
| | Numéro de pièce proposée: | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | • | | | | | | | | |
| | Manufacturier proposé: | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

| | | Dest. | lnv. | | | Unit Price/ | Unit Price/Prix unitaire | | |
|---------|------------------------------------|-------|-------|-----|----------|-------------|--------------------------|----------------|--------------|
| Item | | Code | Code | Qty | U. of I. | | FOB/FAM | Delivery Req. | Del. Offered |
| Article | Description | Dest. | Fact. | Qté | U. de D. | Destination | Plant/Usine | Livraison Req. | Liv. offerte |
| 4 | NSN - NNO: 2540-00-391-4322 | WB941 | W1941 | 0 | Each | € | XXXXXXXXXX | See Herein | |
| | MOTOR, WINDSHIELD WIPER, PNEUMATIC | W2481 | W2481 | 100 | Each | \$ | XXXXXXXXX | See Herein | |
| | Moteur à air comprimé | Total | | 100 | Each | \$ | XXXXXXXXXX | | |
| | code OTAN des fabricants (COF): | | | | | | | | |
| | 19207 | | | | | | | | |
| | no. de pièçe: 7539696 ou produit | | | | | | | | |
| | équivalent | | | | | | | | |
| | • | | | | | | | | |
| | On demande au soumissionnaire | | | | | | | | |
| | d'indiquer ci-dessous le | | | | | | | | |
| | manufacturier et la pièce | | | | • | | | | |
| | proposé. | | | - | | | | | |
| | • | | | | | | | | |
| | Numéro de pièce proposée: | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | • | | | | | | | | |
| | Manufacturier proposé: | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

W8486-151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-151458

hn323W8486-151458

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Accords commerciaux
- 4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Clauses du Guide des CCUA
- 3. Présentation des soumissions
- 4. Demandes de renseignements en période de soumission
- 5. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Contrat de défense
- 12. Clause du guide des CCUA
- 13. Clause du guide des CCUA (livraison)

Annex A Attestation des caractéristiques environnementales générales

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W8486-151458/A$

File No. - N° du dossier

hn323W8486-151458

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-151458

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit dans la section intitulée détails de l'article.

2.1 Exigences de la livraison

La livraison est demandée le plus tôt que possible.

3. Accords commerciaux

Le besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou.

4. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

W8486-151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458

W8486-151458

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numé<u>ro</u>, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises* d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-03-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: Les soumissions seront valables pendant au moins soixante (60) jours à compter

de la date de clôture de la soumission.

Insérer: Les soumissions seront valables pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours à

compter de la date de clôture de la soumission.

2. Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA | Section | Date |
|--------------------|-----------------------|------------|
| B1000T | Condition du matériel | 2007-11-30 |

3. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486--151458/A

W8486-151458

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur hn 323 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Amd. No. - N° de la modif.

hn323W8486-151458

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-151458/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-151458

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Amd. No. - N° de la modif.

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission technique (1 copie papier) Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Attestations et informations additionnelles (1 copie papier) Section III:

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); a)
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions. b)

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique dachats cologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.ht ml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486--151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-151458

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1. Produits équivalents

- Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - (a) indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le NCAGE du produit de remplacement;
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - (b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada pourrait déclarer la soumission non-recevable.

2. Échantillons

2.1 Produits de remplacement et remplacement de numéro de pièce du fabricant d'origine de l'équipement - échantillons

Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement ou un remplacement du numéro de pièce, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486--151458/A

W8486-151458

Client Ref. No. - N° de réf. du client

réf. du client File No. - N° du dossier hn323W8486-151458

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les cinq (5) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

Amd. No. - N° de la modif.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1. Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour chaque article de l'invitation à soumissionner pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

Section III: Attestations et Informations additionnelles

1. Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

2. Informations additionnelles

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

2.1 Livraison

Bien que la livraison soit demandée le plus tôt que possible, les soumissionnaires sont demandés de fournir le meilleur nombre de jours calendrier pour la livraison qui peut être offerts pour chaque article détaillé dans la section intitulée Détails de l'article.

W8486-151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-151458

 $\label{eq:file_No.-No} File No. - N^o \ du \ dossier \\ hn323W8486-151458$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.2 Représentants du fournisseur

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :

Renseignements généraux

Nom:

Téléphone : Télécopieur : Courriel :

Suivi de la livraison:

Nom:

Téléphone : Télécopieur : Courriel :

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-151458

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Critères d'évaluation

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Numéro de pièce et les codes OTAN des fabricants (COF)

Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce et le numéro COF offert.

1.1.2 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Manufacturier des pièces d'origine

Le manufacturier doit être le manufacturier des pièces d'origine (OEM) ou être autorisé par ce dernier à fabriquer le ou les articles visés ou les avoir déjà fabriqués ou encore fournir des renseignements prouvant qu'il a la capacité de le faire aux fins d'examen et d'acceptation par le l'autorité technique. Ces renseignements devront être fournis à l'intérieur de 72 heures d'avis ou le soumissionnaire peut les joindre à sa soumission.

1.1.3 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Produits de remplacement

Les soumissionnaires qui proposent un produit de remplacement doivent répondre aux critères suivants:

Pour que l'on tienne compte de leur soumission pour l'évaluation d'un produit de remplacement, les soumissionnaires doivent fournir toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, de cette DDP) et démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction, qualité et le rendement de ces produits de remplacement.

W8486-151458/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-151458

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458

1.1.4 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement.

Les soumissions qui proposent un remplacement du numéro de pièce doivent répondre aux critères suivants:

Afin d'être pris en considération pour l'acceptation d'un remplacement de numéro de pièce (annulé ou périmé), les soumissionnaires doivent fournir:

- a. la preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du fabriquant d'origine de l'équipement (FOE) fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des pièces du FOE spécifiée et sont équivalents au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE; ou
- b. Toute information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, de cette DDP) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.

1.1.5 Conformité aux exigences techniques

Conformité aux exigences techniques de tous les articles de la section détail de l'article.

1.2 Évaluation financière

L'évaluation sera effectué en traitant tous les articles de la manière suivante :

1.2.1 Coût total par articles

Le coût total par article sera déterminé en multipliant le prix unitaire multiplié par la quantité.

1.2.2 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires, en dollars canadiens, rendu droits acquittés à la destination indiquée à la page 1, les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

2. Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

W8486-151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-151458

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «_ soumissionnaires admissibilit limite »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des «_ soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

W8486-151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-151458

1.3

Attestation des caractéristiques environnementales générales.

Par la présentation de sa soumission, le soumissionnaire atteste que les renseignements présentés dans le tableau des caractéristiques environnementales générales de l'annexe A sont exacts et Complets.

Par la présentation de sa soumission, le soumissionnaire atteste qu'il répond et continuera de répondre, pendant la durée de tout contrat subséquent, à un minimum de quatre des sept critères déterminés dans le tableau des critères d'environnement généraux présentés dans le tableau de l'annexe A;

Information additionnelle

Le soumissionnaire doit remplir l'annexe A en cochant la case de chaque critère rencontré. Les soumissionnaires doivent remplir et présenter l'annexe A avec leur soumission. Étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle procédure, le Canada se réserve le droit de demander l'annexe A après la clôture de la soumission. L'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'annexe A doit être fournie. Le défaut de fournir cette annexe dans les délais prévus aura pour conséquence la non-recevabilité de la soumission.

W8486-151458/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-151458

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn323W8486-151458

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir l'article qui est indiqué dans la section intitulée Détails de l'article.

2.1 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA | Section | Date |
|-----------------------|----------------------------|------------|
| B7500C | Marchandises excédentaires | 2006-06-16 |

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numé<u>ro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformises d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

3.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Terme du contrat

4.1 Date de livraison

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison dans le nombre de jours civils tel qu'indiqué à la section détails de l'article pour chaque article à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

W8486-151458/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-151458

hn323W8486-151458

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Stéphane Dubeau Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division HN

7B3, Place du Portage, Phase III

11 rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: (819) 956-1533 Télécopieur: (819) 953-4944

Courriel: stephane.dubeau@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom: compléter à l'adjudication du contrat
Titre: compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone: compléter à l'adjudication du contrat
Télécopieur: compléter à l'adjudication du contrat
Courriel: compléter à l'adjudication du contrat

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CC

W8486-151458

W8486-151458/A

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat
Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat
Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

Suivi de la livraison :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat
Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat
Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

6. Paiement

6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans le contrat pour un coût de \$ ______. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.3 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA | Section | Date |
|-----------------------|----------------------------------|------------|
| D0050C | Certificat d'utilisateur final | 2007-05-25 |
| G1005C | Exigences en matière d'assurance | 2008-05-12 |

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-151458

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458

7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante:

Quartier général de la Défense nationale Immeuble Mgén George R. Pearkes 101, Promenade du Colonel By Ottawa (ON), K1A 0K2 A l'attention de:

Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous c) l'article intitulé « Responsables » du contrat.

> Travaux publics et services gouvernementaux Canada Division « HN » 7B3 Place du Portage, Phase III 11 rue Laurier Gatineau, QC K1A 0S5 A l'attention de : Stéphane Dubeau

8. **Attestations**

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-151458/A

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

9. Lois applicables

W8486-151458

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2014-03-01) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Besoin (Section Détails de l'article);
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du ______(sera insérer par TPSGC à l'attribution du contrat), modifiée le ______ (sera insérer par TPSGC à l'attribution du contrat).

11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

12. Clauses du guide des CCUA

| Références de CCUA | Section | Date |
|-----------------------|--|------------|
| D5540C | ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C) | 2010-08-16 |

12.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation W8486-151458/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le Canada pourra:

W8486-151458

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

| Références | Section | Date |
|------------|-------------------------------|------------|
| de CCUA | | |
| D2000C | Marquage | 2007-11-30 |
| D2001C | Etiquetage | 2007-11-30 |
| D9002C | Ensembles incomplets | 2007-11-30 |
| D6010C | Palettisation | 2007-11-30 |
| D2025C | Matériaux d'emballage en bois | 2013-11-06 |

13.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) à la destination indiquée à la page un de ce contrat selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

13.2 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les article numéro 001 par paquet d'une unité.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles en quantité jusqu'à un maximum de 100 par paquet et de doit pas peser plus de 25 livres (11.3kg). Les items en quantité simple pesant plus de 10 livres (4.5kg) devront être emballées individuellement..

W8486-151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458

W8486-151458

13.3 Expédition – Programmation

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

a) 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster Edmonton (Alberta)

Téléphone: 780-973-4011, poste 4524

b) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal Montréal (Québec)

Téléphone: 1-866-935-8673 (sans frais), ou

514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-151458

File No. - N° du dossier hn323W8486-151458

Annex A

Attestation des caractéristiques environnementales générales

L'entrepreneur doit répondre et continuer de répondre à quatre des sept critères au cours de toute la durée du contrat.

| Pratiques écologiques au sein de l'organisation du fournisseur | Cochez chaque critère respecté |
|--|--------------------------------------|
| L'organisation fait la promotion d'un environnement sans papier à l'aide de directives, procédures ou programmes. | |
| Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc das le cadre des opérations quotidiennes, à moins d'indications contraires par votre client. | |
| Le papier utilisé pour les activités quotidiennes contient au moins 30 % matières recyclées et détient une certification de la gestion durable des forêts. | |
| Utilise de l'encre respectueuse de l'environnement et achète des cartouches recyclées ou des cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes. | |
| Les bacs de recyclage pour le papier, les journaux, les contenants en plastique et en aluminium sont offerts et vidés régulièrement, conformément au programme de recyclage local. | |
| Un minimum de 50 % de l'équipement du bureau détient une attestation écoénergétique. | |
| Elle possède une certification ISO 14001 ou a un système de gestion environnementale équivalent en place. | |